

Compte rendu de la réunion 2018 « La vie de la FNPLCK »

Réunion animée par :

Gilles GARROS – Président

Benjamin ARMAND – Vice-Président

Yoann HEURTEVENT – Trésorier

Point sur les adhésions 2018

En 2018 la fédération compte 123 adhérents, soit 5 de plus que l'an passé.

Ces adhésions sont réparties sur 53 bassins dont 47 rivières.

Formation du loueur

La formation du loueur est complexe à mettre en place, peut-être faut-il changer de fonctionnement. D'autant que l'état serait en train d'étudier la mise en place d'un diplôme de loueur de canoë. C'est à vérifier auprès de la DDCSPP de l'Ardèche (d'où est partie l'information).

Pesée des gilets

Autre « on dit » à vérifier : pour la pesée des gilets, il pourrait devenir obligatoire de passer par un organisme agréé.

Les dossiers en cours

- Sur la Sorgue, une charte a été signée avec le syndicat mixte par les 2 loueurs, mais pas par le club affilié à la FFCK. Nous avons suivi le dossier, inquiets par le risque de jurisprudence. L'affaire a été mise en stand by tout l'hiver puis ils ont mis la pression aux loueurs avant l'ouverture de la saison. Les contraintes portaient sur le nombre de bateaux effectivement présents en même temps sur la rivière, sur les horaires de navigation et sur l'obligation d'avoir un bateau fermant la marche pour empêcher les clients de s'arrêter sur les berges.

La conséquence de ce dernier point est qu'aujourd'hui les loueurs se retrouvent dans une position dangereuse car les personnes qui suivent les clients sur l'eau ne sont pas diplômées. Le risque est de se faire accuser d'exercer une activité d'encadrement sans en respecter les règles.

- Sur la Dronne, l'affaire n'avance pas beaucoup, les loueurs restent dans leur droit, mais le propriétaire du barrage relance la bataille juridique continuellement. L'avocat consulté par la FNPLCK n'est pas inquiet quant à l'issue. Il n'empêche que pendant ce temps, les loueurs locaux sont en permanence pris par des procédures qui les inquiètent.
-
- En Seine Maritime, un arrêté préfectoral interdit la navigation lorsque la hauteur d'eau est de moins de 40 cm. Les loueurs concernés par cette problématique ne nous ont pas contacté mais nous suivons le dossier avec un avocat de manière à ce qu'il n'y ait pas de jurisprudence.
-

Accidentologie

La fédération rappelle l'importance de la veille accidentologique qu'elle mène depuis sa création. Les informations récoltées permettent de dresser un portrait assez fidèle de la situation.

Cette année 5 décès sont à déplorer, un seul dans le cadre d'une location chez un loueur.

Salon 2019

Le prochain salon se déroulera très certainement en Ardèche, en fonction de la date du Marathon International (courant novembre).

Autres

Questions et remarques des adhérents :

Un adhérent nous signale certaines difficultés qu'il rencontre sur sa rivière, notamment un certain nombre de documents qu'il est en obligation de posséder sur sa base mais qu'on lui demande également d'avoir en double dans ses véhicules etc.

Réponse : la fédération lui confirme que c'est un abus de pouvoir et qu'il est dans son droit de le refuser.

David VAN CRONENBURG
Secrétaire adjoint

